

# Ecole élémentaire de Béré

*Note de rentrée*

*2020 / 2021*

Bonne rentrée à tous.

Mme Desnoës

## **Equipe enseignante**

CP	Mme Combes
CP/CE1	Mme Rouxel
CE1/CE2	Mme Desnoës et Mme Boussaud
CE2/CM1	Mme Münch
CM1/CM2	Mme Lebastard/Mme Boussaud
CM1/CM2	Mme Fella/Mme Boussaud

## **Calendrier scolaire**

Vacances	fin des cours	reprise des cours
de la toussaint	vendredi 16 octobre	lundi 02 novembre
de Noël	vendredi 18 décembre	lundi 04 janvier
d'hiver	vendredi 19 février	lundi 08 mars
de printemps	vendredi 23 avril	lundi 10 mai
d'été	mardi 06 juillet	

## **1) Jours et Horaires scolaires:**

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	8 h45 / 12h	13h45/16h30
-------------------------------	-------------	-------------

### **Ouverture des portes**

Le matin 8h35 / l'après-midi 13h35. En raison du protocole à respecter, les enfants iront directement dans leur classe.

**Il vous est demandé de bien respecter ces horaires.**

Exceptionnellement

Tout retard de l'enfant devra être justifié.

**Pour des raisons de santé, il est demandé à chaque adulte de porter un masque dans l'enceinte de l'école et de se laver les mains avant d'entrer. Le protocole sanitaire est à appliquer.**

**Pour toute communication, privilégiez le mail (ce.0440493x@ac-nantes.fr)**

## **2) Accueil pré et post scolaire « garderie »**

Les enfants peuvent être accueillis dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. L'inscription se fait à la mairie.

## **3) Restauration scolaire**

Les réservations et annulations se font uniquement à la mairie. Tél : 02-40-81-52-25

### **Attention !**

**En cas de maladie, prévenir de l'absence de l'enfant, le matin même avant 10h. Dans ce cas un seul repas non pris sera compté.**

(Voir règlement général Mairie)

Il est demandé d'apporter chaque semaine **une serviette propre et un porte-serviette** marqués au nom de l'enfant (ou bien de fournir un paquet de serviettes papier).

## **4) Absences**

Les parents **doivent impérativement prévenir le jour même de toute absence de leur enfant.**

Pour une absence en cours de journée les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.

**Chaque absence doit être justifiée.**

**Les parents sont tenus de respecter le calendrier des vacances scolaires.**

### **5) Relations parents-enseignants**

En règle générale, chaque enseignant propose en début d'année scolaire une réunion d'information aux parents des élèves de sa classe, pour expliquer le déroulement de l'année scolaire.

Les parents sont invités à rencontrer les enseignants individuellement et régulièrement **en prenant rendez-vous.**

Il est souhaitable de signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte.

En cas de difficulté ou de relation conflictuelle, les parents peuvent être accompagnés d'un représentant d'une association de parents d'élèves.

### **7) Assurance**

Vous voudrez bien fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile obligatoire). Les élèves non assurés ou n'ayant pas fourni d'attestation ne pourront pas participer aux sorties.

### **8) Piscine**

L'apprentissage et la pratique de la natation, entrant dans le cadre des activités normales de l'Education Physique et Sportive, votre enfant participera aux séances organisées pour sa classe, à moins d'un certificat médical de contre-indication que vous devrez fournir.

Toute absence à une séance devra être **signalée par écrit et motivée.**

### **9) Sport**

Les enfants doivent avoir une tenue de sport (short-chaussures-jogging) les jours indiqués par l'enseignant.

### **10) Information sur le droit à l'image**

Les élèves et leurs enseignants sont parfois amenés à utiliser des outils comme l'appareil photo numérique. Des images sont ainsi créées régulièrement et exploitées dans le cadre des cours ou bien dans nos communications externes (presse...). Toutefois, comme vous le savez, chacun a droit à la protection de son image, et concernant les mineurs, l'autorisation préalable des parents ou tuteurs est obligatoire. C'est pourquoi nous vous demandons, si vous l'acceptez, de bien vouloir compléter avec soin la fiche de renseignements.

**11) Vous voudrez bien libeller les chèques à l'ordre d'O.C.C.E Béré pour les règlements qui seront adressés à l'école.**

**Vous voudrez bien libeller les chèques à l'ordre d'APEB pour les règlements qui seront adressés à l'association de parents d'élèves.**

12) Les enfants ne sont pas autorisés à amener leur ballon personnel à l'école.

13) Le téléphone portable (tout matériel genre MP3) n'est pas autorisé pour les enfants ainsi que les cartes à échanger (style Pokémon, foot) sont interdites.

14) *En cas de changement de N° de téléphone ou d'adresse en cours d'année, veuillez **impérativement** nous en faire part.*

15) **Les enfants sont tenus de respecter les locaux, les installations, le matériel mis à leur disposition.**

**En aucun cas les bagarres, les incivilités, le non respect des règlements (mis en place dans l'école et dans les classes) ne seront acceptés.**

**Dans le cas contraire des sanctions seront prises.**

**En cas de non respect de ces règles, les enseignants ne pourraient en aucun cas être tenus responsables.**

Signature des parents

Signature de l'enfant